

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE REIMS

☎ : 03 26 03 10 41  
Fax : 03 26 03 04 22

COMMUNE DE SAINT-THIERRY  
51220 SAINT-THIERRY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 2 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Régis CAMUS, 1<sup>er</sup> adjoint

### Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, HATTERER, MACADRÉ, MARTINET C., SOULIER, VENANT-VALÉRY  
Mmes, BOCK, MARTINET A., WAITASRECK  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absent:

Mme BRENOT qui a donné pouvoir à Mme WAITASRECK  
M. LEGRAND qui a donné pouvoir à M. CHILD

*M. GRIMPLET est élu secrétaire de séance*

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,
- Election des membres de la CLECT,
- Désignation des membres de l'Association Foncière,
- Désignation d'un élu au CNAS,
- Décision modification,
- Election des membres à la CAO et DSP,
- Création d'un comité de rédaction pour le Plan Communal de Sauvegarde,
- Renégociation des contrats téléphoniques,
- Activités culturelles et sportives 2020-2021 :
  - Règlement intérieur,
  - Tarification des activités culturelles et sportives,
  - Contrat des vacataires,
  - Contrat des prestataires de services,
- Informations diverses.

### 1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 24 juin 2020

M. GRIMPLET souhaite apporter une modification au compte-rendu point 2/ Vote des taux concernant son intervention et demande que la phrase :

« Monsieur GRIMPLET demande la parole afin d'évoquer, selon lui, le taux très bas sur le non bâti. Il propose que ce déséquilibre par rapport aux autres taux soit évoqué lors d'un prochain conseil municipal ou lors d'une prochaine réunion de la commission chargée de travailler sur les taux d'imposition. »-soit remplacée par :

Monsieur GRIMPLET demande la parole afin de partager la position de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe votés par la commune, et ajoute qu'il a remarqué que les taux imputés à la taxe d'habitation et au foncier sur le bâti est légèrement supérieur à la moyenne nationale alors que le taux sur le foncier non bâti est en revanche nettement en deçà de cette moyenne.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 dont 2 pouvoirs°  
Approuvé à l'unanimité des présents.

**2°/ Election des membres de la CLECT : (Délibération n°2020\_09\_23D)**

Il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de son ou ses représentants au sein de la CLECT, en application de l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales. Ce représentant est obligatoirement un conseiller municipal (IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Monsieur le Maire se propose d'être titulaire et monsieur Martinet suppléant :

Après délibération, les représentants désignés à l'unanimité des présents sont :

Monsieur LEMAIRE Antoine => titulaire

Monsieur MARTINET Christophe => suppléant

**3°/ Désignation des membres de l'Association Foncière : (Délibération n°2020\_06\_24D)**

Il convient de désigner les membres de l'association foncière.

Les membres désignés sont :

- LEGRAND Géry
- VESSELY Julien
- LADIESSE Marc
- Un représentant de la maison VCP

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 dont 2 pouvoirs

**4°/ Désignation au CNAS : (Délibération n°2020\_09\_25)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection du délégué élu du « CNAS » : Monsieur CAMUS Régis est élu à l'unanimité des présents.

**5°/ Décision modificative : (Délibération n°2020\_09\_26D)**

Constatant que les crédits seront insuffisants pour le règlement de la facture JVS MAIRISTEM, concernant l'achat de matériel informatique pour la mairie, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

**En section de fonctionnement**

Chapitre 011

Compte 615221 Entretien, réparations bâtiments publics ( - ) 228,00 €

Chapitre 023

Compte 023 Virement à la section d'investissement ( + ) 228,00 €

**En section d'investissement**

Opération 101 Mairie

Compte 2051 Concession, droits similaires ( - ) 2 400,00 €

Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique ( + ) 2 628,00 €

Chapitre 021

Compte 021 Excédent d'investissement reporté ( + ) 228,00 €

**6°/ Election des membres de la CAO et de la DSP**

Il convient d'annuler la délibération n°2020\_05\_08D « Délégués des commissions communales » car une des commissions qui la compose est irrégulière. Il s'agit de la commission d'appels d'offres (cf courrier du préfet). En effet pour les communes de moins de 3500 habitants, il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Les membres de la commission d'appels d'offres sont les suivants (délibération n°2020\_09\_28D)

**Titulaires :**

Messieurs CAMUS Régis, GRIMPLET José et SOULIER Jean-Baptiste

**Suppléants**

Mesdames BOCK Nathalie, MARTINET Aurore et monsieur HATTERER Christophe.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 dont 2 pouvoirs°

Approuvé à l'unanimité des présents.

La nouvelle délibération annulant la délibération n°2020\_05\_08D constituant les commissions communales est la suivante :

**Délibération n°2020\_09\_27D**

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siégeront (et ayant accepté leur mandat), le Maire présidant toutes les commissions :

Intitulé de la commission	Nom des conseillers municipaux membres
<b>Commission des Finances</b>	<b>Christophe MARTINET</b> (vice-président) Guillaume CHILD Christophe HATTERER Géry LEGRAND Jérôme MACADRÉ Jean-Baptiste SOULIER Cyril VENANT VALÉRY
<b>Commission Travaux et Sécurité</b>	<b>Régis CAMUS</b> (vice-président) Nathalie BOCK José GRIMPLET Christophe MARTINET Cyril VENANT VALÉRY
<b>Commission Communication et Animation</b>	<b>Régis CAMUS</b> (vice-président) Sébastien FERGEAU Christophe MARTINET Cyril VENANT VALÉRY Agnès WAITASRECK
<b>Commission Activités Culturelles et Sportives</b>	<b>Agnès WAITASRECK</b> (vice-présidente) Régis CAMUS Jérôme MACADRÉ Jean-Baptiste SOULIER
<b>Commission Devenir du Centre</b>	<b>Christophe MARTINET</b> (vice-président) Régis CAMUS José GRIMPLET Christophe HATTERER Cyril VENANT VALÉRY Agnès WAITASRECK
<b>Commission Aide et Action Sociale</b>	<b>Agnès WAITASRECK</b> (vice-présidente) Monique BRENOT Régis CAMUS Christophe MARTINET Aurore MARTINET Jean-Baptiste SOULIER
<b>Commission Conseil des Enfants</b>	<b>Guillaume CHILD</b> (vice-président) Sébastien FERGEAU Jérôme MACADRÉ Aurore MARTINET

**7°/ Création d'un comité de rédaction pour le Plan Communal de Sauvegarde**

Se portent volontaires pour composer le comité de rédaction pour le Plan Communal de Sauvegarde Messieurs CAMUS Régis, MARTINET Christophe et VENANT VALÉRY Cyril.

Monsieur le Maire a demandé que ce comité se réunisse rapidement avant le prochain conseil.

**8°/ Renégociation des contrats téléphoniques.**

Monsieur MACADRÉ propose de reprendre et d'étudier les factures antérieures afin de repartir sur de nouvelles bases. Monsieur VENANT VALÉRY se propose d'accompagner M. MACADRÉ pour cette étude.

**9°/ Activités culturelles et sportives 2020-2021**

Monsieur le Maire soumet ses inquiétudes à propos de l'application des mesures sanitaires

Monsieur FERGEAU demande s'il existe un protocole sportif ?

## Règlement intérieur pour l'année 2020/2021 :

### Délibération n°2020\_09\_29D

Le conseil municipal fixe la tarification des activités pour la période 2020/2021 et accepte celle-ci à l'unanimité.

Il est à noter que le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois.

Toute personne inscrite en début de saison, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon.

Il est toutefois possible d'assister à une séance d'initiation gratuite.

A l'exception des cours individuels, le minimum requis pour la pérennité de l'activité est de 7 personnes pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de participants pourra débiter avec 6 personnes et pas moins, alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratisation positive.

Pour toute inscription en cours d'année, le prix sera proratisé en fonction du nombre de semaines restant à courir jusqu'au 3 juillet 2021.

Les activités pourront être transférées dans d'autres salles de la commune en cas de nécessité.

### Tarification des activités culturelles et sportives pour 2020/2021 :

Activités sportives sur 32 séances

Activités	Public concerné	Prix annuel
Gym douce	Adultes (cours de 1h15)	160 €
Gym éveil	Enfants 3 / 5 ans (cours de 45 mn)	130 €
Gym découverte	Enfants 6 / 9 ans (cours de 1h00)s	140 €
Circuit training	Adultes (cours de 1h00)	160 €
Yoga	Adultes (cours de 1h00)	160 €

Activité sophro relaxation sur 18 séances

Sophro relaxation	Adultes (cours de 1h00)	108 €
-------------------	-------------------------	-------

Activités musicales individuelles 32 séances

Guitare	Cours individuel de 30 mn	560 €
Piano	Cours individuel de 30 mn	560 €

Tarification des activités musicales sur 30 séances

Chorale	Tout public (Cours de 1h30)	150 €
---------	-----------------------------	-------

Monsieur le maire souhaite qu'une convention soit établie avec le collège pour l'occupation de la salle utilisée par la chorale.

### Contrat des vacataires (délibération n°2020\_09\_D) :

Afin de pourvoir aux activités sportives et culturelles de la Commune, il convient de procéder à la création de 5 postes de professeurs vacataires pour la saison 2020/2021 du 14 septembre 2020 au 3 juillet 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de créer les 5 postes qui se décomposent comme suit :

- ❖ Circuit training
- ❖ Guitare,
- ❖ Piano,
- ❖ Sophro-relaxation,
- ❖ Chorale

### Contrat des prestataires de services

#### Prestation YOGA (Délibération n°202\_09\_D)

Madame SMEETS Margaux propose une prestation YOGA du 14 septembre 2020 au 3 juillet 2021, les lundis, à raison de 32 séances d'1h00 avec possibilité d'ouvrir un second cours selon le nombre de participants.

Le prix de sa prestation sera facturé 36 € la séance d'une heure. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

**Prestation GYM DOUCE (délibération n°2020\_09\_D)**

Madame CHAIRON Véronique propose une prestation GYM DOUCE du 14 septembre 2020 au 3 juillet 2021, les lundis, à raison de 32 séances d'1 heure 15.

Le prix de sa prestation sera facturé 37,50 € la séance d'1 heure 15. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

**Prestation GYM EVEIL (délibération n°2020\_09\_D)**

Monsieur DUVAL Pierre propose une prestation GYM EVEIL pour les enfants de 3 à 5 ans du 16 septembre 2020 au 3 juillet 2021, les mercredis, à raison de 32 séances de 45 minutes.

Le prix de sa prestation sera facturé 21 € la séance de quarante-cinq minutes. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

**Prestation DECOUVERTE SPORTIVE (Délibération n°2020\_09\_D)**

Monsieur DUVAL Pierre propose une prestation DECOUVERTE SPORTIVE pour les enfants de 6 à 9 ans du 16 septembre 2020 au 3 juillet 2021, les mercredis, à raison de 32 séances d'une heure.

Le prix de sa prestation sera facturé 28 € la séance d'une heure. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

**9°/ Informations diverses :**

- Commission électorale, désignation des membres :

Désignation d'un conseiller municipal : Madame Monique BRENOT

Délégué de l'administration : Monsieur Jean-Luc DENOYELLE

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Madame Monique SCHUBERT

- EHPAD associative du Grand Jardin : un siège pour une des 27 communes du canton. Monsieur SOULIER Jean Baptiste se propose.

- Une demande de réfection des marquages au sol des passages piétons est en cours d'étude.

- Brocante : au vu de la mise en place très compliquée des mesures sanitaires et de la responsabilité engagée par la municipalité, la décision de ne pas organiser la brocante en 2020 a été prise à l'unanimité. Nous vous donnons rendez-vous le 8 mai 2021.

- Des tags ont été relevés dans la commune. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Loivre.

- Vie à la Mairie : nous avons pris la décision de remplacer le volet roulant défectueux au sein du bureau de secrétariat de mairie.

Suite à la visite d'un ergonomiste et afin d'optimiser les conditions de travail de la secrétaire de mairie, Monsieur MACADRÉ nous informe des recommandations de celui-ci : revoir l'aménagement du bureau, équiper le poste de travail d'un 2<sup>ème</sup> moniteur, d'une souris sans fil et d'un repose poignet.

- Masques : les masques en tissus achetés par la commune vont être distribués aux habitants de la commune âgés de plus de 62 ans. Cette décision a été approuvée à l'unanimité des présents

- Marché : Monsieur CHILD Guillaume étudie les possibilités de redynamiser notre marché.

- Remerciements du Club Notre Plaisir suite à la subvention accordée.

- Rentrée scolaire : Monsieur FERGEAU Sébastien nous a fait un compte rendu sur la mise en place du protocole sanitaire du au sein du collège et sur le déroulement de la rentrée scolaire. Pour l'instant, tout se passe bien.

- Un conseil municipal d'enfants de Saint Thierry organisé par Messieurs FERGEAU Sébastien et CHILD Guillaume va être étudié. Son but est de faire participer les juniors à la vie de la commune et leur faire découvrir la vie démocratique.

- La réfection de l'église et de la mairie : Monsieur SOULIER nous informe sur l'avancée de ses dossiers concernant la réfection de l'église et de la mairie. Il nous présente et explique l'importance de faire une étude complète pour les travaux à réaliser dans le futur pour la mairie et l'église Sainte-Hilaire. Ce diagnostic donnera une situation précise des travaux à réaliser, de plus cette dernière est subventionnée par la DRAC à hauteur de 40 à 50 %. C'est la 1<sup>ère</sup> étape dans la restauration de ces 2 bâtiments de la commune.

- Devenir du centre : réunion de la commission jeudi 10 septembre à 18h00.
- L'agent communal, Monsieur SYROTONIK, est en arrêt maladie jusque fin septembre.
- Prochain conseil le 30/09 à 20h00

Après achèvement des informations diverses, la séance est levée à 22h40.

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT Abs	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER	G. LEGRAND Abs	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK